

bloc est comptable à la Chambre. Les questions ne doivent pas forcément s'adresser à un individu en particulier.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: C'est à cela que je m'oppose. En face de nous, nous voyons sept ou dix ministres sur un cabinet de 28 ou 29 membres. Ils ne tiennent pas leur pouvoir de Dieu, ils ne le tiennent pas du premier ministre.

Une voix: Ça, c'est du nouveau.

L'hon. M. Lambert: Ils ne le tiennent pas du premier ministre qui s'est peut-être élevé lui-même à ce sommet.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Lambert: Ils sont comptables à la Chambre, monsieur l'Orateur. Le Règlement de la Chambre auquel Votre Honneur est assujéti, tout comme moi, prévoit que les députés auront le privilège de poser des questions au cabinet et non pas seulement à ses membres pris individuellement lorsqu'ils sont présents à tour de rôle ici. Nous comprenons fort bien que les ministres doivent s'absenter dans l'exercice normal de leurs fonctions. Mais, monsieur l'Orateur, en tant que député je proteste; je prétends qu'on porte atteinte à mes prérogatives de député en m'imposant la décision méprisante des membres du cabinet de se présenter ici par petits groupes de six ou de dix selon leur bon plaisir. Ce sont eux qui sont responsables devant la Chambre et devant le pays.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Ce n'est pas aux députés de ce côté-ci qui sont beaucoup plus assidus à la Chambre que les députés de l'autre côté et surtout le cabinet, qu'il incombe d'être toujours présents.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

L'hon. M. Lambert: Et si l'on est d'accord, on peut comparer les présences.

Des voix: Ah! Ah!

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, je vais terminer...

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne croit-il pas avoir exposé maintenant l'essentiel de la question de privilège?

[Français]

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, tant que je n'obtiendrai pas satisfaction, j'insisterai sur les droits des députés.

M. Langlois: Certainement!

L'hon. M. Lambert: J'insisterai également pour qu'on nous réponde et que les ministres assument leurs responsabilités envers le Parlement, non pas seulement en organisant un débat à la télévision, mais en prenant réellement leurs responsabilités envers nous, en notre qualité de députés élus par le peuple.

Or, je sais que le printemps est arrivé et que les corneilles ont fait leur apparition.

[Traduction]

Voilà longtemps que je m'abstiens de commentaires sur la conduite des membres du cabinet vis-à-vis des représentants à la Chambre. La persistance avec laquelle on se conforme à la liste des présences et les atteintes flagrantes au principe de l'assistance à la Chambre, de la part des ministres, sont à mon avis des abus de privilège. Je me dois de protester contre cela, non seulement dans mon intérêt mais dans celui de tous les députés à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre! Nous pourrions peut-être permettre au député de Cape Breton-East Richmond de poser sa question supplémentaire.

M. MacInnis: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Sauf le respect que m'inspire votre décision, monsieur l'Orateur, j'ai cru comprendre que le ministre ne pourrait peut-être pas répondre à la question en son nom personnel. Permettez-moi de dire qu'aucun ministre n'est plus profondément impliqué dans ce programme de retraite.

Une voix: A quelle catégorie appartenez-vous? A celle des imbéciles ou des idiots?

Le très hon. M. Trudeau: Un peu de discipline.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Ne pourrions-nous ramener l'ordre à la Chambre et passer à la question de privilège? Je sais que beaucoup de députés souhaitent poser des questions et je pense que le député de Cape Breton-East Richmond devrait être autorisé à poser sa question supplémentaire, si elle est réglementaire.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de député, ici, qui soit plus soucieux de